

Questionnaire à destination des acteurs non-étatiques

Dans son discours d'ouverture de la Conférence des ambassadeurs et des ambassadrices le 27 août 2018, le Président de la République a annoncé une ambition nouvelle pour la politique de développement dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD), afin d'en faire une véritable politique d'investissement solidaire, dotée d'une forte dimension partenariale permettant d'associer davantage tous les acteurs concernés.

Dans cette perspective, il a soutenu l'idée d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation, qui ancrerait cette ambition sur le plan des principes et des méthodes, mais aussi des moyens, en entérinant dans la loi la trajectoire financière vers les 0,55 % de revenu national brut consacré à l'aide publique au développement d'ici à 2022, conformément aux conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018.

Cet engagement exprimé au plus haut niveau de l'Etat s'inscrit dans un contexte dynamique de réflexion et de propositions sur la politique de développement française, notamment au Parlement (rapport du député Hervé BERVILLE sur la modernisation de la politique partenariale de développement, rapport d'information sur l'aide publique au développement des députés Bérengère POLETTI et Rodrigue KOKOUENDO), ou encore au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (revue par les pairs de la politique française en 2018).

La précédente loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI), du 7 juillet 2014, dont l'article 15 prévoyait sa révision en 2019, sera ainsi remplacée par une nouvelle loi de programmation.

Cette nouvelle loi devra permettre d'inscrire la politique de développement dans le cadre des derniers grands accords multilatéraux et européens intervenus depuis 2015 (Agenda 2030, Accord de Paris, consensus européen pour le développement). Elle ancrera également dans la loi l'augmentation significative décidée par le Président de la République des financements consacrés à l'APD sur 2018 - 2022. Enfin, elle visera à rénover cette politique publique, notamment sur le plan de son pilotage, du rôle des acteurs et de son évaluation.

Dans la perspective des travaux qui vont être menés autour de ce chantier législatif, la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères souhaite, en tenant compte des consultations déjà menées avec les parties prenantes lors du Forum national pour une politique de développement renouvelée qui s'est déroulé le 22 février dernier, recueillir l'avis de l'ensemble des acteurs engagés dans la politique de développement.

Il est proposé dans ce contexte d'entamer dès à présent une consultation, à partir d'un questionnaire, auprès des collectivités territoriales ainsi que des organisations de la société civile. Deux réunions du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) rythmeront cette consultation, l'une le 23 octobre, sous la présidence du secrétaire d'Etat, qui comprendra notamment une présentation par le député Hervé BERVILLE de son rapport, l'autre le 15 novembre, sous la

présidence du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, spécifiquement dédiée à la future loi de programmation. Pour les collectivités territoriales, la prochaine Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), programmée à ce stade le 28 novembre sous la présidence du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, permettra un débat sur la base des résultats du questionnaire.

Des consultations décentralisées se dérouleront ultérieurement, notamment dans le cadre des réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA). Les sociétés civiles des pays bénéficiaires de l'APD française seront consultées via le Forum international des plateformes nationales d'ONG (FORUS). Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) sera par ailleurs consulté sur le futur projet de loi, conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur s'agissant d'une loi de programmation à caractère économique, social ou environnemental.

L'ensemble des avis et des échanges exprimés lors de ces différentes séquences de consultation contribueront à enrichir les réflexions et les travaux tout au long du chantier législatif.

Documents de référence :

- Relevé de conclusions du CICID du 8 février 2018 : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/evenements-et-actualites-sur-le-theme-du-developpement/article/comite-interministeriel-de-la-cooperation-internationale-et-du-developpement>
- Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029210384&dateTexte=20180903>

QUESTIONNAIRE DE CONSULTATION

Points de contact pour toute demande d'information et restitution des réponses au questionnaire :

Amandine TOUSSAINT – amandine.toussaint@diplomatie.gouv.fr

Pierre-Antonin DARVIOT – pierre-antonin.darviot@diplomatie.gouv.fr

***Nom de l'organisation / collectivité : Questionnaire réalisé conjointement CLONG-Volontariat et France-Volontaires**

***Secteur représenté : Volontariat – engagement citoyen**

***Adresse électronique de la personne de contact : clong@clong-volontariat.org**

1 – Objectifs et moyens

Question n°1 - Quel rôle doit jouer, selon vous, la politique d'aide au développement de la France dans le contexte international actuel ? Au service de quelles priorités doit-elle selon vous se placer ? Les termes utilisés pour décrire cette politique publique (« aide », « développement ») doivent-ils selon vous évoluer ou être précisés à la lumière des enjeux actuels ?

Pour faire entendre un message de solidarité plutôt que le repli sur soi qui marque de plus en plus les sociétés en Europe et à travers le monde, la politique de développement et de SI de la France doit lui permettre d'avoir une voix forte et une action cohérente pour pousser à la coopération plutôt qu'à la division.

Les termes de partenariats et de coopération pour un développement durable et solidaire doivent ainsi être mis en avant plutôt que le mot aide.

Cette coopération se matérialise notamment par la présence française à l'international, présence qui est singulière et qu'il faut renforcer. Elle est singulière et d'autant plus forte qu'elle est également portée par la société civile française, au plus proche des sociétés civiles locales. Les volontaires jouent ainsi un rôle particulier en tissant des liens de proximité avec les citoyens des pays partenaires et avec les acteurs locaux dans des milieux sociaux diversifiés et de nombreux territoires, parfois reculés.

Or le renforcement de ces liens entre sociétés civiles doit passer par la construction et l'accompagnement d'un parcours citoyen d'engagement, en particulier à destination de la jeunesse.

C'est ainsi, que la France, dans toute sa diversité, pourra répondre aux enjeux majeurs que sont le changement climatique et ses corollaires inégalités et pauvretés.

Cela passe aussi par le fait de remettre la question partenariale au cœur de l'action de la France. Il ne s'agit plus, à l'aune de l'Agenda 2030, d'aider des bénéficiaires mais de discuter avec les pays partenaires pour élaborer des réponses communes à des défis partagés. C'est pourquoi l'importance du principe de réciprocité – notamment dans le volontariat – doit être réaffirmée. La réciprocité représentant aussi une réponse concrète au rééquilibrage des relations géopolitiques.

Question n°2 - Comment renforcer la cohérence entre la politique de développement et de solidarité internationale de la France et les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire national, dans le cadre de la réalisation des Objectifs de développement durable ?

La cohérence entre les politiques mises en œuvre à l'international et sur le territoire national doit notamment passer par une stratégie nationale globale, cohérente et ambitieuse. Grâce à un portage politique fort avec un point focal dédié et un pilotage interministériel renforcé, elle pourra alors assurer une véritable cohérence entre le national et le local, en impliquant davantage les collectivités territoriales et tous les pans de la société civile, notamment dans les territoires.

Cette stratégie nationale doit être articulée avec la feuille de route nationale (en cours d'élaboration) sur la mise en œuvre des ODD, en amont du Forum politique de haut niveau de l'ONU de juillet 2019. La Revue nationale que la France présentera à cette occasion devra faire figurer la contribution des volontaires, reconnus officiellement en 2015 par les Nations unies comme "un levier puissant et transversal de la mise en œuvre des ODD".

Parallèlement, les politiques publiques doivent dans leur élaboration puis dans le suivi de la mise en œuvre intégrer un « filtre » ODD, démontrant leur cohérence et leur contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Dans le cadre de cet Agenda 2030 et de son caractère universel, il est nécessaire de favoriser l'appropriation citoyenne des enjeux du développement et de la solidarité internationale par des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Le volontariat de réciprocité et le service civique sont des leviers très efficaces à mobiliser pour ce type d'action.

Cette cohérence doit ainsi pouvoir s'appuyer sur des financements adaptés – permettant le financement de projets d'envergure tout comme des projets à l'échelle plus ciblée des territoires.

Enfin, il ne peut y avoir de cohérence qu'avec une forte implication de la société civile.

Question n°3 - Estimez-vous que la cohérence et/ou complémentarité entre les volets bilatéral, européen et multilatéral de la politique française de développement et de solidarité internationale est suffisante, et comment le cas échéant la renforcer dans le cadre de la nouvelle loi d'orientation et de programmation ?

La cohérence entre le volet bilatéral, le volet européen et les volets multilatéraux de la politique de développement et de solidarité internationale de la France a globalement progressé ces dernières années (effets de l'Accord de Paris sur le climat, effets des ODD relevant de l'Agenda 2030, etc.). Ce constat est néanmoins beaucoup plus nuancé en ce qui concerne le soutien à l'engagement citoyen au local comme à l'international. Si l'engagement des personnes et des communautés (bénévolat, volontariat) est désormais reconnu comme un levier transversal et puissant dans l'atteinte des différents objectifs de développement durable, plusieurs constats incitent à redoubler d'efforts et d'initiatives politiques pour que les politiques publiques de soutien à l'engagement se renforcent et bénéficient d'une attention plus marquée à différentes échelles.

La France s'est par exemple dotée d'une loi-cadre sur le service civique en 2010 mais cette loi n'offre pas réellement de vision globale de ce que pourrait être une politique de soutien à l'engagement, notamment des jeunes. Elle donne un cadre commun aux différents dispositifs de volontariat mais ne met pas en lien ces dispositifs qui, finalement, fonctionnent de manière déconnectée les uns des autres. Par ailleurs ce cadre légal n'inscrit pas le volontariat dans le champ du développement.

L'Europe tente d'unifier ces différentes initiatives et dispositifs au travers du déploiement du Corps Européen de Solidarité. Cette réforme est encore trop récente pour l'apprécier avec le recul nécessaire. Les premières orientations semblent cependant privilégier l'engagement des jeunes à l'échelle européenne, au détriment de l'engagement international. La France devrait prendre une position forte sur la nécessité de développer un engagement citoyen européen ouvert sur le monde et réciproque, notamment en proposant, en partenariat par exemple avec l'Union Africaine, la création d'un corps euro-africain de solidarité permettant des échanges croisés de citoyens sur des missions d'intérêt général sur les deux continents. Elle doit aussi influencer sur le dispositif Corps européen de solidarité - et sur les financements liés - pour préserver les enseignements et les apports de l'initiative EUAidVolunteers.

Au niveau international et plus spécifiquement celui du Système des Nations Unies, le Programme des Volontaires des Nations Unies (relevant du PNUD) vient de connaître des coupes budgétaires drastiques. La capacité à promouvoir et développer l'engagement (volontariat, bénévolat) sur l'ensemble des continents et des pays membres s'est donc brutalement trouvée très affaiblie. La politique française de développement et de solidarité internationale devrait plaider et agir, aux niveaux onusien et européen, pour éviter que cette situation ne se dégrade davantage, et pour promouvoir l'engagement citoyen international dans un environnement dangereusement concurrentiel. Des pays comme l'Inde et la Chine

investissent notamment dans le développement de leur volontariat. La France devrait ainsi inscrire dans son corpus législatif et ses stratégies le volontariat comme une priorité.

Réussir les nombreuses transitions vitales et/ou décisives dans la réussite des ODD implique que les citoyens, au local comme à l'international, soient encouragés et confortés dans leur engagement au service de l'intérêt général. Les politiques publiques de soutien à l'engagement sont encore trop peu déployées au regard des enjeux qu'elles sont censées traiter. C'est le rôle de la France, avec d'autres pays ayant réellement investi ce champ des politiques publiques, d'en faire un enjeu beaucoup plus identifié qu'il ne l'est à l'heure actuel.

Question n° 4 - Quel rôle spécifique doivent ou peuvent selon vous jouer les collectivités territoriales ? Quelles complémentarités se dégagent par rapport à la politique d'aide au développement menée par l'Etat et ses opérateurs d'une part, par les organisations de la société civile d'autre part ?

Il nous semble évident que les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer, car elles sont des acteurs de proximité forte avec les territoires. Elles ont ainsi la possibilité de toucher des citoyens éloignés des questions de solidarité internationale, notamment en activant le levier de la coopération de territoire à territoire.

Si le cadre juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales a été consolidé ces dernières années, on constate néanmoins un désengagement progressif et continu des collectivités territoriales du champ de la coopération au développement. Ce désengagement s'explique à la fois par un manque de moyens et par un manque de volonté politique. La priorité est souvent donnée à la recherche de l'impact local, en France, de la coopération internationale. Ce sont donc sur ces deux leviers que l'Etat doit agir fortement pour permettre ce retour à une coopération de proximité avec les territoires et ces liens pérennes entre les sociétés civiles.

Cela doit être également l'un des marqueurs des projets portés par les opérateurs : leurs capacités à favoriser l'engagement citoyen en faveur de la solidarité internationale y compris dans les territoires.

Question n° 5 - Quelle place à côté des autres instruments de l'aide pour l'expertise et comment développer les synergies au sein de « l'équipe France » ?

Faciliter les synergies au sein de « l'équipe France » passe par le développement des plateformes et autres espaces de partage d'informations et d'interactions entre les opérateurs, notamment dans les pays partenaires. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères orchestrerait ainsi, en s'appuyant sur les ambassades, les échanges et temps

d'information entre opérateurs, et le montage de projets communs ainsi que la participation commune à des appels d'offre internationaux. Un espace ressources commun pourrait permettre la mise à disposition d'outils, d'échanges de pratiques et d'expériences.

L'Etat pourrait encourager fortement la mobilisation de volontaires nationaux et internationaux dans le cadre des projets de développement sectoriels soutenus par la France et ses opérateurs, en instaurant un marqueur « engagement citoyen » (à l'instar du marqueur genre dans les projets AFD). La mobilité de l'expertise d'un opérateur à un autre au sein de « l'équipe France » devrait être encouragée et facilitée.

Enfin « l'équipe France » devrait prendre en compte plus systématiquement l'expertise des acteurs de la société civile et l'associer plus fortement dans ses programmes.

Question n°6 - Quels instruments et modes de faire (prêts, dons, mixage, garanties, prises de participation, expertise, assistance technique, autre) privilégier au sein de la politique d'aide publique au développement française ? Quelle évolution voyez-vous pour les financements innovants du développement ?

Le volontariat s'intègre dans les instruments et « modes de faire » de l'APD en lien avec l'entrée expertise/assistance technique (notamment les dispositifs Volontariats de Solidarité Internationale et les Congés de solidarité). Il faut aller plus loin dans l'échange d'expertise entre partenaires – dont nous pouvons également bénéficier – en suivant une logique de réciprocité.

S'il nous semble évident que le don est l'outil à privilégier parmi ceux qui sont cités, il nous apparaît également opportun et pertinent d'appliquer un principe de subsidiarité lorsque cela s'avère bénéfique. Ainsi, cela pourrait se traduire par des outils financiers innovants adaptés aux micro-projets et aux initiatives locales, et dont la gestion serait confiée à certaines associations ou collectifs et qui auraient pour objectif d'aller au plus près des acteurs de la société civile des pays partenaires. Ces instruments se verraient dotés de critères de redevabilité adaptés (intégrant un facteur risque, car l'expérimentation nécessite de pouvoir tester et faire des erreurs) ce qui permettrait à des projets de taille plus modeste d'être mis en œuvre par des acteurs plus fragiles mais mieux accompagnés.

Cette réponse innovante, qui s'inscrit dans un temps long, nous semble plus adaptée qu'une plateforme unique de communication et de financement des projets.

Question n° 7 - Quelle traduction pourrait selon vous prendre dans la loi la trajectoire de l'APD vers les 0,55% du RNB en 2022 décidée par le Président de la République ?

La trajectoire de l'APD vers les 0,55% du RNB telle qu'elle est proposée dans le rapport du député Berville nous semble intéressante et pertinente, d'autant plus qu'elle est issue d'une consultation large des différents acteurs. Cependant, il est important de noter que cette ambition n'atteint pas encore le niveau des 0,7% du RNB correspondant aux engagements internationaux pris par la France.

Concernant le volontariat, si nous accueillons favorablement les moyens budgétaires supplémentaires évoqués dans le rapport Berville, qui démontrent une réelle ambition et peuvent faciliter le changement d'échelle, il est tout de même important de poursuivre le travail de concertation avec les acteurs quant aux objectifs chiffrés sur le nombre de volontaires mobilisables (tous dispositifs confondus). D'autant que le PASS Engagement Solidarité développe une approche programme intéressante, mais qui doit nécessairement s'appuyer sur des dispositifs renforcés afin de sécuriser qualitativement la montée en puissance du nombre de volontaires.

Question n° 8 - Quels sont les acquis et les lacunes de la LOP-DSI du 7 juillet 2014 ? Quels éléments devraient-ils être conservés, et lesquels mériteraient d'évoluer ?

L'élaboration de la LOP-DSI de 2014 avait été menée en concertation avec une large gamme d'acteurs du développement et de la solidarité internationale et cette démarche est à réitérer pour la prochaine LOP-DSI.

Bien que la LOP-DSI de 2014 ait eu le mérite de poser pour la première fois un cadre législatif à la politique de solidarité internationale de la France, sa principale lacune reste l'absence de caractère programmatique. Au-delà de cet aspect, la référence aux textes clés portant engagement de la France en la matière manquait à la loi de 2014. Le renforcement du pilotage politique et stratégique de l'APD française faisait également défaut.

La révision de la LOP-DSI doit permettre de combler ces lacunes régulièrement dénoncées par les travaux parlementaires et ceux de la Cour des Comptes, ainsi que lors des revues par les pairs du CAD de l'OCDE.

Par ailleurs, la LOP-DSI ne prend pas véritablement en compte le volontariat. Il est évoqué de manière périphérique, alors que l'engagement citoyen, notamment des jeunes, est un véritable levier de la politique française de développement, comme l'a affirmé le CICID et le rapport Berville. La prochaine LOP-DSI devra ainsi inscrire l'engagement citoyen international comme l'une des priorités de la France comme levier opérationnel mais aussi afin de permettre une meilleure appropriation des enjeux de cette politique, ici et là-bas, par les citoyens.

2 – Priorités thématiques et géographiques

Question n° 9 - Sur la base de quels critères l'Etat devrait-il prioriser ses thématiques d'intervention, et quelle hiérarchie établir entre les différentes thématiques choisies ?

Comme cité précédemment, il nous semble que l'enjeu climatique est un enjeu primordial qui englobe tous les autres enjeux. Par ailleurs, la question des inégalités reste centrale, ici et là-bas.

Cependant, les acteurs du volontariat que nous sommes n'établissent pas de hiérarchie entre les thématiques, car nous travaillons essentiellement sur des attentes exprimées par les partenaires. Nous revendiquons donc un droit à l'initiative fort pour les acteurs de la société civile. Les thématiques d'interventions de l'Etat devraient être davantage pensées et construites en lien avec les pays partenaires.

Enfin, nous sommes vigilants aux dangers qu'il pourrait y avoir à établir des critères sur des considérations qui ne sont pas en cohérence avec les notions de coopération et de solidarité internationale (lutte contre les migrations illégales, développement économique etc.)

Question n° 10 - Les objectifs de concentration de l'aide fixés par la France, notamment vers la zone Afrique-Méditerranée et plus particulièrement vers une liste de pays prioritaires (19 actuellement, tous des PMA), vous semblent-ils justifiés ? Le cas échéant, comment mieux assurer leur mise en œuvre ?

S'il nous paraît justifié que l'Etat priorise les pays de concentration de « l'aide », il doit faire preuve de vigilance quant :

- aux critères de définition de ces choix, et leur transparence
- à la transparence de l'impact de ces choix
- à l'articulation entre priorités thématiques et géographiques
- à l'articulation des priorités françaises avec les priorités des pays concernés. Et donc à une territorialisation de la coopération qui pourrait se traduire par une concertation locale réunissant les différents acteurs (ambassade, agence AFD, société civile, partenaires).
- à l'adaptation des outils financiers, en privilégiant les dons aux prêts, et en augmentant la part d'APD transitant par les ONG françaises.
- au fait que priorité ne doit pas signifier exclusivité. Il faut garantir un droit à l'initiative pour les actions menées dans des pays non prioritaires qui peuvent garder toute leur pertinence. Ainsi, il est nécessaire de pouvoir accompagner des dynamiques émergentes en cours dans d'autres régions du monde.

3 - Partenariats

Question n° 11 – La loi LOP-DSI du 7 juillet 2014 consacre son Titre III à l’Action extérieure des collectivités territoriales ; la CNCD a été réformée par le décret 2014-1403 du 25 novembre 2014. Quels progrès ces modifications ont-elles générés ? Quels nouveaux aménagements pensez-vous utiles d’introduire ?

La jeunesse, ainsi que son engagement volontaire et sa mobilité, est bien reconnue comme un élément transversal et structurant de l’action extérieure des collectivités territoriales par la CNCD. La représentation des acteurs du volontariat au sein de l’instance est un élément positif, qui doit être pérennisé. Les appels à projets Jeunesses lancés par la DAECT ont l’avantage de favoriser la mobilisation de jeunes volontaires dans les partenariats de coopération décentralisée et favorisent dynamiques d’acteurs en faveur des ODD tant sur les territoires qu’au niveau national.

Il nous paraît important que ces dynamiques continuent d’être animées au sein de la CNCD notamment et dans les régions. L’enjeu est double : poursuivre la mobilisation des collectivités territoriales et renforcer la qualité des projets menés. Dans cette optique, il est essentiel d’encourager les approches multi-acteurs et particulièrement le dialogue entre les collectivités territoriales et la société civile. A l’échelle nationale, il serait utile de faciliter la mise en dialogue entre la CNCD et le CNDSI sur les questions de jeunesse et d’engagement citoyen. A l’échelle régionale, les COREMOB et les RRMA constituent des espaces pertinents à renforcer et à revitaliser en lien avec tous les acteurs des territoires.

Question n° 12 - Quel bilan tirez-vous du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) depuis sa création par la LOP-DSI du 7 juillet 2014, et quels aménagements lui permettraient de mieux mettre en œuvre sa mission de concertation régulière entre les différents acteurs du développement et de la solidarité internationale, sur les objectifs, les orientations, la cohérence et les moyens de la politique française de développement ? Estimez-vous que les huit collèges qui composent le CNDSI couvrent de manière appropriée l’ensemble des acteurs concernés ?

Le CNDSI est issu d’une demande forte de Coordination SUD et des ONG de disposer d’un cadre pluri-acteur de concertation avec l’Etat. S’il a sans aucun doute contribué à systématiser ce dialogue autour des orientations stratégiques de la coopération française, le gouvernement a toujours tendance à avoir une approche de consultation plutôt que de réelle co-construction avec les acteurs impliqués.

Le fonctionnement du CNDSI est globalement satisfaisant. Il permet des prises de parole de qualité entre les différents acteurs de la société civile et l'Etat, et il est souvent mis à contribution pour avis en amont d'échéances importantes pour le secteur.

Cependant, nous constatons quelques lacunes telles que :

- un fonctionnement trop en silo, qui ne permet pas les débats entre les différents collègues mais aussi avec l'Etat. L'exercice s'apparente à une série d'interventions plutôt qu'à un réel débat de fond. Pour cela, l'animation des réunions du CNDSI mériterait d'être améliorée pour permettre davantage d'échanges et de débats.

- un manque de lien avec le CICID qui peut poser problème. Ainsi le CNDSI pourrait à l'avenir jouer un rôle plus important dans le suivi (voir le pilotage) des décisions du CICID. Cela rejoint en partie la proposition de repenser la gouvernance qui est faite dans le rapport Berville. A condition que le lien soit bien fait entre évolution du CNDSI et mise en place d'une stratégie nationale globale autour des questions de développement.

Le CNDSI devrait également s'appuyer sur des espaces thématiques existants pour alimenter ses travaux. Dans le champ du volontariat, la plateforme France Volontaires peut être cet espace de dialogue et de co-construction des politiques publiques sur l'engagement citoyen international, où se croisent l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs, notamment les collectifs dédiés au volontariat (CLONG-Volontariat).

Si nous accueillons favorablement la proposition de laisser plus de place à la jeunesse au sein du CNDSI, il nous semble que cela ne doit pas passer par la création d'un collège spécifique. Cela aurait pour effet de mettre la jeunesse en silo, hors c'est une thématique transversale (au même titre que le genre) et elle doit pouvoir infuser l'ensemble des collèges. Il faut pour cela creuser d'autres pistes plus inclusives (quotas, binômes etc.).

Par ailleurs nous nous associons au bilan mitigé tiré par Coordination SUD : les recommandations des acteurs non-étatiques sur les dossiers sont inégalement prises en compte (parmi les points positifs : la préparation des CICID, parmi les points de déception : les recommandations issus des groupes de travail du CNDSI qui ne font l'objet d'aucune reprise par l'administration). Ceci peut s'expliquer, entre autres, par la dimension interministérielle de facto très faible de l'instance, et de son manque de portage politique : la participation des ministères autres que le MAE est loin d'être systématique, et les apparitions du ministre des Affaires étrangères restent l'exception.

Question n° 13 - Quels acteurs vous semblent encore insuffisamment associés à la politique française de partenariats et de solidarité internationale ? Comment mieux les mobiliser ? Comment concevez-vous le rôle croissant des organisations de la société civile dans la mise en œuvre de l'APD française, prévu dans les conclusions du CICID ?

Alors que les organisations de la société civile doivent être placées au centre du dispositif de coopération, plusieurs types d'acteurs nous semblent encore trop peu associés, parmi lesquels :

- les acteurs de la société civile des pays partenaires, qui sont pourtant les principaux maîtres d'œuvre des projets et les acteurs les plus pertinents quant à l'expertise locale
- les diasporas, dont la diversité présente sur son sol depuis plusieurs générations doit être considérée par la France comme un des leviers de son rayonnement et de sa politique de développement.
- les acteurs de la société civile française qui sont en région, qui sont au plus près des réalités des citoyens en territoires et représentent ainsi un levier important pour mobiliser largement la population.
- les organisations de jeunesse, qui représentent également un levier fort de mobilisation
- les acteurs de la recherche

De manière générale, il nous semble que la politique française de partenariats et de solidarité internationale devrait chercher à associer un grand nombre d'acteurs avec une diversité forte (acteurs de la transition écologique, monde du numérique etc.). C'est une vision à laquelle nous, acteurs du volontariat, tenons particulièrement car nous ne sommes pas axés sur telle ou telle thématique et nous avons un mode de fonctionnement qui consiste à dialoguer et travailler avec une grande diversité d'acteurs.

Pour mobiliser ces acteurs, il est essentiel d'avoir une vision globale que ce soit au niveau de l'Etat avec un réel travail interministériel, qu'au niveau des organisations de la société civile en permettant cette mise en lien. Cela est particulièrement vrai pour les acteurs en territoire et/ou les acteurs de petites tailles, qui ne sont que rarement incités (notamment par des moyens financiers adaptés) à se mettre en lien et à participer aux concertations locales et nationales sur les questions de solidarité internationale.

Concernant le rôle croissant des organisations de la société civile prévue dans les conclusions du CICID, il faut maintenant que cela se traduise par des actes. En effet, il convient de passer d'une logique de concertation à une logique de co-construction avec les OSC. De plus, il s'agit d'augmenter significativement l'APD transitant par les ONG d'ici 2022, avec pour objectif d'atteindre le chiffre d'un milliard d'euros et se rapprocher de la moyenne des pays du CAD de l'OCDE, tel que préconisé dans le rapport Berville.

4 – Appropriation, transparence et évaluation

Question n° 14 - Comment promouvoir un consensus accru parmi les citoyens français sur les objectifs de la politique française de développement et de solidarité internationale ? Quel rôle pensez-vous pouvoir jouer pour participer à l'émergence de ce consensus ?

Pour nos organisations, il apparaît clairement qu'il faut aller vers une véritable appropriation des objectifs de cette politique par les citoyens plutôt que vers un consensus. Les citoyens français doivent mieux s'approprier les enjeux de l'action française dans le domaine de la solidarité internationale. Pour cela, la communication seule n'y suffit pas. Cela passe par une démarche d'éducation et de sensibilisation dès le plus jeune âge et tout au long de la vie mais cela doit aussi et surtout passer par le développement d'un parcours d'engagement citoyen qui permette une véritable implication de chacune et chacun. Il s'agit donc de favoriser tous les dispositifs et acteurs qui permettent cette implication citoyenne, tout en donnant à voir sur la richesse de ce qui est fait et de ce qu'il est possible de faire. Les volontaires jouent d'ailleurs un rôle essentiel dans ces démarches d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI).

Du fait de leurs relations directes et de confiance aux citoyens, les ONG constituent un vecteur stratégique pour mener cette démarche. Toutefois, la faiblesse des fonds alloués par la France aux actions de sensibilisation et d'ECSI ne leur permet pas de jouer pleinement leur rôle, tout comme l'absence de stratégie globale et concertée à cet égard (malgré les engagements successifs pris lors des deux derniers CICID). Pour cela, il faut s'appuyer sur la grille de lecture commune que représentent les ODD.

Question n° 15 – Avez-vous connaissance des documents de redevabilité transmis au parlement – document de politique transversale « aide publique au développement ; projet et rapport annuel de performance annexés au projet de loi de finances ; rapport bisannuel ; questionnaires parlementaires ? Comment les rendre plus accessibles à l'ensemble des citoyens et le cas échéant les faire évoluer ?

Au-delà du Parlement, les informations sur le développement figurant sur les sites des administrations et opérateurs publics vous paraissent-elles suffisantes et utiles ? Quelles améliorations souhaitez-vous suggérer le cas échéant ?

Le fait d'aller vers plus de transparence passe par l'accès à des documents de redevabilité auxquels nous n'avons pas forcément accès à ce jour (ou qui sont publiés sur des sites internet sans être relayés) mais ce n'est pas suffisant. Il faut pouvoir accompagner la publication de ces documents grâce à une incarnation du sujet et une démarche éducative pour rendre leurs contenus accessibles au plus grand nombre. En effet, ces publications administratives apparaissent trop technocratiques pour toucher l'ensemble des citoyens.

De plus, l'éparpillement des informations et leur format nuisent à leur analyse. Il conviendrait de publier plus régulièrement et de manière centralisée des informations plus facilement appropriables par la société civile et les citoyens.

En ce qui concerne le volontariat, la plateforme France Volontaires joue un rôle de transmission d'informations aux acteurs du secteurs et en direction du grand public.

Question n° 16 - Comment améliorer l'efficacité et la transparence de la politique de développement et de solidarité internationale ? Quels sont les indicateurs d'efficacité et d'impact les plus importants à vos yeux ? Comment faire évoluer les mécanismes d'évaluation, en vue d'une plus grande indépendance et d'une redevabilité accrue sur les résultats des projets et la pertinence des stratégies sectorielles ?

Si l'évaluation nous semble un bon moyen d'améliorer l'efficacité et la transparence de la politique de développement et de solidarité internationale, les conditions suivantes doivent être réunies :

- permettre des évaluations sur des périodes longues, qui seraient également faites à la fois en amont et à mi-parcours, car ce sont des sujets qui œuvrent à la transformation des sociétés, et ne peuvent être pris en compte sur une période trop courte
- construire des outils d'évaluation et/ou développer des critères d'évaluation adaptés aux différentes tailles des structures.
- s'assurer d'une redevabilité envers les citoyens français mais également envers les citoyens des pays partenaires
- inclure le plus systématiquement possible le ou les partenaires dans le travail d'évaluation
- associer quand cela est possible et pertinent les acteurs de la recherche (favoriser les démarches de recherche-action)
- toujours mettre en lien le travail d'évaluation avec celui de capitalisation, afin que cela contribue à l'amélioration globale des pratiques
- favoriser la mise en réseau des acteurs, afin qu'évaluations et capitalisations soient utilisées du mieux possible avant toute nouvelle actions ou nouveau projet, dans une logique de renforcement des capacités des acteurs.
- harmoniser les évaluations menées au niveau de l'Etat

Question n° 17 - Autres observations

En accord avec Coordination SUD nous demandons à ce que le processus de concertation soit renforcé pour permettre une révision de la loi sur des bases solides. Un questionnaire quel qu'il soit ne suffira pas à se nourrir de l'intelligence collective. Ainsi, la concertation gagnerait à s'inspirer du dialogue qui avait été organisé en 2013/2014 en amont de la première loi.

Nous regrettons également les lacunes de ce questionnaire, malgré les conclusions du dernier CICID et les recommandations du député Berville, notamment : enjeu de l'engagement citoyen peu présent (ECSI, volontariat, etc.), absence de référence aux acteurs des pays partenaires, aux populations bénéficiaires, aux postes diplomatiques. Il est nécessaire que les suites de la concertation permettent de traiter ces sujets essentiels.